

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS

A UN ADJOINT

Le Maire de la Commune d'AUROS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Catherine UROS 4^{ème} adjointe.

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 mars 2026, Madame Catherine UROS est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- les affaires scolaires
- la cantine scolaire
- la garderie
- la médiathèque

Elle exercera les fonctions suivantes :

Etude et suivi concernant l'organisation des affaires scolaires.

Article 2 : Délégation est également donnée à Madame Catherine UROS, adjointe, à l'effet de signer les courriers, les notes aux familles, les bons de commandes, les devis des petits équipements pour l'école et les services municipaux scolaires dans la limite des crédits inscrits au budget et les règlements relatifs aux domaines mentionnés ci-dessus.

Article 3 : Délégation est également donnée à Madame Catherine UROS, adjointe pour l'administration générale en ce qui concerne le domaine suivant : accueil du public.

Article 4 : Cette délégation entraînera délégation de signature des documents relatifs à l'accueil du public :

- Les certificats d'hérédité
- Certification de signature

Article 5 : La signature de Madame Catherine UROS, des documents mentionnés aux articles 1, 2 et 4 devront être précédés de la formule suivante : « par délégation du Maire »

Article 6 : La présente décision prendra effet à la date de l'entrée en fonction le 21 mars 2026.

Article 7 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat,
- Notifié à l'adjoint,
- Transmis au comptable de la collectivité,

PUBLIE LE : 20/03/26

Fait à Auros, le 20 Mars 2026

NOTIFIE A L'ADJOINT LE : 20/03/26



Le Maire,
Philippe CAMON-GOLYA

